Cau
FRC
6092

OBSERVATIONS

SUR LE RAPPORT DES TRENTE-DEUX PROSCRITS.

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GIRONDINS.

Le voilà donc connu ce ſecret plein d'horreur !.. Ainſi s'exprimoit Boucher-d'Argis, le Saint-Juſt de ſon tems, ſur la grande conſpiration du 5 Octobre, à la barre de l'Aſſemblée Conſtituante; & chacun ſavoit, avant que Boucher-d'Argis eût commencé, qu'il n'y avoit d'*horrible* dans ſa procédure, que la ſcélérateſſe qu'il y avoit miſe.

Monſieur le Chevalier de St-Juſt, tout auſſi *noble* que le lieutenant-criminel du Châtelet, vient enfin de nous faire connoître auſſi *ſon ſecret plein d'horreur*; & il faut avouer que ſes menſonges *en ſtyle académique*, que ſes *élégantes* calomnies, que ſes *jolies* ſcélérateſſes, doivent lui donner le pas ſur ſon prédéceſſeur. S'il étoit naturel d'attendre de la ci-devant ſeigneurie de M. de Saint-Juſt des abſurdités auſſi *concluantes* que celles d'un con-

Lb 40 W 11288

seiller de Parlement faisant un rapport sur ses droits de servage ; il n'appartenoit qu'à M. le Chevalier de calomnier avec autant de *gentillesse*, & de tourner en calembours aussi *délicats* les ordures du Pere Duchêne, les atrocités de Marat, & les rapsodies de Robespierre.

Nous regrettons beaucoup de ne pouvoir admirer les *charmantes* sottises de M. de St-Just ailleurs que dans des extraits recueillis par des Journalistes ; mais comme il importe de répondre bien-vite à M. le ci-devant, & qu'il est fort à craindre que l'impression de son rapport, & des piéces tant promises & non encore produites, qui doivent l'accompagner, ne se fasse attendre long-tems : nous sommes forcés de nous borner au récit, très-imparfait sans doute, que les journaux viennent de nous donner de *ses dires élégans* ; espérons néanmoins que si par hazard quelques soufflets tombent pendant cette discussion sur les *nobles* joues de M. le Chevalier, ils n'en seront pas moins bien appliqués.

Les Proscrits sont des Royalistes & des Fédéralistes ; premier & second chef d'accusation de M. de St-Just. Les preuves de ces crimes sont déposées au comité de salut public.

M. le Rapporteur ! pourquoi donc avez-vous laissé dans le comité de salut public des piéces aussi importantes ? il falloit les lire à la tribune ; en rapporter du moins quel-

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

que fragment ; vous n'avez pas dédaigné de produire en entier une lettre de Destaing qui *ne signifie rien* ; il eût été bien plus curieux de nous apprendre par des piéces *concluantes*, comment on peut être à la fois *Fédéraliste* & *Royaliste*.

Un Royaliste, si nous entendons bien notre langue, est un homme qui demande un Roi.

Un Fédéraliste, au contraire, est un Républicain extravagant qui veut diviser la France en 85 Etats indépendans, au risque de les voir s'entre-déchirer dans des guerres perpétuelles.

Ainsi les proscrits veulent diviser la France ; & néanmoins ils veulent la conserver dans son entier !.. Ainsi les proscrits demandent un Monarque ; & néanmoins ils conspirent pour que chaque Département ait son conseil exécutif indépendant !... C'est dommage que nous ne soyons plus ni savans ni dévots ; car vous auriez pu, M. le Chevalier, nous expliquer tout cela par l'exemple, fort concluant sans doute, des incubes du 12e siécle qui étoient homme & femme tout ensemble, ou par celui des androgines de Platon.

Les proscrits veulent un Roi ; car ils veulent en France 85 *Républiques* ! *Les proscrits veulent en France* 85 *Républiques* ; *car ils veulent un Roi* !.

Il étoit impoſſible, M. le ci-devant, de raiſonner avec plus de force.

Vous valez, à vous ſeul, tous les théologiens d'autrefois ; vous n'êtes pas plus embarraſſé de prouver que les proſcrits ſont tout-enſemble Royaliſtes & Fédéraliſtes, que la *très-ſainte* Inquiſition ne l'étoit pour démontrer à ces *damnés* de philoſophes qu'ils étoient des *hérétiques*, *des ATHÉES & des déiſtes*.

Enfin, M. le Chevalier, vous nous le dites, & il faut vous croire : car vous ſentez qu'on ne ſauroit donner *en conſcience* un démenti à un homme, qui prouve comme vous ce qu'il avance, en diſant qu'il a laiſſé ſes preuves dans le comité de ſalut public.

Les proſcrits ſont donc *premiérement* des Royaliſtes ; & M. le rapporteur va nous raconter *comme quoi* ils ont conſpiré pour avoir un Roi.

Premier grief : ils ont voulu Louis XVI.

Second grief : ils ont voulu d'Orléans, pere.

Troiſiéme grief : ils ont voulu d'Orléans, fils.

Quatriéme grief : ils ont voulu le fils de Marie-Antoinette.

Cinquiéme grief : ils ont voulu le Duc d'Yorck.

Sixiéme grief : ils ont voulu le Roi Rolland.

Nous pourrions ajouter encore, qu'ils ont voulu le Roi Pétion & beaucoup d'autres Rois ; car enfin ſi les grouppes de Chaumet n'ont fourni ſur cet article aucunes preuves au comité de ſalut public ; on peut au beſoin en trouver dans les *très-précieux* opuſcules de Marat, qui valent à eux ſeuls tout un comité.

Nous ne demanderons pas à M. le Chevalier, comment il ſe peut que les proſcrits aient voulu mettre ſur le trône tant de Rois à la fois. Le comité de ſalut public en a les preuves ; il n'y a rien à répondre à cela. Mais M. le rapporteur nous permettra tout au moins de lui demander comment les proſcrits, qui, comme il nous l'apprend, ne vouloient faire qu'une révolution dans la Dynaſtie, chaſſer les Bourbons & donner le ſceptre à une autre famille, ont été aſſez mal-adroits pour conſpirer en faveur de tous les Bourbons poſſibles, ſans oublier même d'Orléans. Suivant vous, M. le Chevalier, dès avant le 10 Août les proſcrits complottoient en faveur d'une Dynaſtie nouvelle ; ils n'ont fait décréter la déchéance que pour cela : & cependant, ſuivant vous encore, il eſt prouvé, *comme chacun ſait*, que les Girondins Genſonné, Guadet & Vergniaux deſiroient qu'il n'y eût ni révolution ni déchéance, & qu'ils avoient eu *l'audace*, avant que la Conſtitution de

89 fût anéantie, de conseiller à Louis XVI de détourner du territoire Français le fléau de la guerre, de rompre avec les émigrés, d'être honnête-homme enfin, s'il ne vouloit pas être détrôné ! Ils sont donc coupables d'avoir voulu conserver le *trône* à Louis XVI, & d'avoir en même-tems voulu le *détrôner* pour une famille *Anglaise*, *Rollandine* ou *Brissotine* ! Ils sont donc coupables, pour avoir conspiré tout-à-la-fois pour & contre la déchéance, pour & contre la famille qui régnoit, pour & contre la famille nouvelle qu'ils vouloient couronner !. Certes, M. l'orateur, on ne pouvoit pas faire de plus *brillantes* antithèses.

Nous nous souvenons d'avoir entendu l'ingénieux Fabre-d'Eglantine, prouver très-bien aux Jacobins, que Rolland avoit soustrait de l'armoire de fer toutes les piéces à la *décharge* de Louis, & qu'il lui avoit donné un défenseur Girondin, *avec ordre* de le mal défendre, afin que Louis succombât, & que lui Rolland pût devenir *Roi*. Nous nous souvenons que, de son côté, Camille-Desmoulins prouvoit, avec autant de force & de vérité, que les piéces qui avoient *dû être* soustraites, étoient au contraire à la *charge* de l'accusé, & que Rolland avoit, très-certainement, voulu conserver au Tyran le trône & la vie. Enfin nous nous souvenons qu'en même tems encore, &

avec non moins d'évidence, le capucin Chabot démontroit que l'exministre étoit un fédéraliste ; qu'il *ne faisoit* conquérir la Savoie, la Belgique, le Portentruy & le pays de Nice, que pour forcer la France, devenue trop étendue, à se diviser en 80 & quelques Républiques. Nous rappellons ces graves accusations à M. de St-Just qui les a oubliées, en lui témoignant notre regret de ne pas voir figurer ici ces trois grands crimes de Rolland, qui valoient certes bien autant que ceux des Girondins, & dont les preuves pouvoient *tout aussi aisément* se trouver au comité de salut public.

Le *Roi* Rolland a voulu que Louis XVI *mourût*, pour le remplacer ; & cependant le *Roi* Rolland a eu l'audace de se mettre à la tête des *hommes d'état* qui vouloient *sauver* Louis XVI... M. le chevalier, pourquoi donc avez-vous oublié le *Roi* Rolland dans votre rapport ? vous voyez qu'il méritoit d'y tenir une petite place.

Au reste, quoi qu'il en soit du *Roi* Rolland, il est *bien évident* que les proscrits ont voulu conserver le trône à Louis : CAR il y a parmi eux cinq à six Députés qui ont voté *sa mort* purement & simplement : CAR tous les autres, en demandant, ou sa réclusion ou l'appel, l'ont déclaré coupable, conspirateur, traître à la Patrie : CAR en le couvrant de la

boue du crime, ils n'ont demandé qu'un homme auſſi mépriſable fût ſouſtrait à la mort, que pour être un exemple vivant de la ſcélérateſſe des Rois, & dégoûter à jamais les Français d'en avoir un.

Il eſt *bien évident* que les proſcrits ont conſpiré pour le fils de Louis : *attendu* que cet enfant, qui étoit à la diſpoſition de la commune de Paris, pouvoit, *ſans difficulté*, leur être remis au beſoin par ces municipaux là-mêmes qui n'ont ceſſé de demander leurs têtes : *attendu* encore qu'en faiſant décréter l'expulſion de tous les Bourbons, ils ont voulu chaſſer de France cet enfant, devenu, depuis le ſupplice de ſon pere, trop dangereux pour la Liberté.

Il eſt *bien évident* que les proſcrits ont voulu faire paſſer le ſceptre dans la maiſon d'Orléans : *attendu* qu'ils n'ont voulu chaſſer tous les Bourbons, que parce que d'Orléans ſur-tout aſpiroit à la royauté ; que parce que la Montagne conſpiroit pour faire d'Orléans roi.

Il y a cependant ici une petite difficulté que M. de Saint-Juſt voudra bien nous expliquer. Les proſcrits, *comme perſonne n'en peut douter*, étoient les partiſans d'Orléans : celui-ci eſt à Marſeille ; les Marſeillais ſont les partiſans des proſcrits : les Marſeillais doivent, ſuivant M. le rapporteur, marcher à Paris pour y proclamer Louis XVII. Comment ſe

fait-il donc qu'ils poursuivent avec tant de chaleur ce pauvre d'Orléans ? au lieu de le guillotiner, comme on dit qu'ils veulent le faire, que ne le proclament-ils ?... M. de St-Just, est-ce encore là un de ces mystères dont les preuves sont au comité de salut public ?.. Répondez-nous franchement : nous avons juré de vous croire sur parole.

Enfin, il est *bien évident* que les proscrits ont conspiré pour le duc d'Yorck : CAR, suivant M. le chevalier, un des crimes des proscrits c'est d'avoir fait déclarer la guerre avec l'Angleterre. OR il est sensible que, quand on veut donner aux Français un prince Anglais pour roi, le plus grand moyen de réussite, c'est de mettre la famille de ce prince dans *la nécessité* de se rendre odieuse au peuple qui doit accepter sa domination.

Il est encore *bien évident* que les Girondins demandoient *très-sérieusement* l'expulsion des Bourbons, *tout exprès* pour faire place nette au duc d'Yorck ; & il n'est pas *moins évident* qu'ils faisoient en même-tems *semblant* de demander cette expulsion, *tout exprès* pour qu'on ne soupçonnât pas qu'ils étoient de la faction d'Orléans. Les preuves de ces crimes sont au comité de salut public.

Il y a plus ; il est prouvé dans ce comité de salut public que le chef des Girondins a fait, pour le duc d'Yorck, une conspiration

à lui tout SEUL. Cela pourra paroître surprenant ; mais maître Jacques n'étoit-il pas cuisinier & cocher tout ensemble ? Ne connoît-on pas un faiseur de fagots qui chantoit au lutrin, portoit la banniére, sonnoit les cloches, & faisoit à *lui seul* tout l'office de la paroisse ? Et que répondre d'ailleurs à M. de Saint-Just, lorsqu'il vous donne pour garant le comité de salut public ? *demandez plutôt : M. Danton le sait bien.* Y a-t-il réplique à cela ?

Oh, Monsieur le chevalier, dans quel cas vous vous mettez ! un chef des Girondins, qui conspire *à lui tout seul....* (*) Heureusement qu'à *vous seul* on voit bien que vous conspirez contre tout ce qu'il y a eu jusqu'aujourd'hui de sens-commun sur la terre. Autrement il seroit impossible de concevoir la *grande* conspiration du Girondin.

Ainsi donc premiérement les proscrits sont royalistes.

Secondement ils sont fédéralistes.

Les preuves que M. le chevalier de St-Just donne de ce crime sont toutes simples. Les proscrits agitent aujourd'hui les départemens ; ils les soulèvent contre la Convention nationale. Or, chacun sait que la Montagne aime trop le Roi Philippe pour être fédéraliste ; donc les

(*) Ce qui, par parenthèse, prouve avec *évidence*, que tous les proscrits, sans en excepter les *&c.* du comité, étoient ses complices.

départemens qui marchent contr'elle veulent le fédéraliſme.

Marſeille marche pour *proclamer Louis XVII*; & Marſeille marche pour *établir ſon indépendance* ! ... Cela eſt un peu fort, M. le chevalier !.. Mais nous ne voulons pas trop vous preſſer : dites-nous ſeulement en quoi des fédéraliſtes ont beſoin de ſe porter à Paris ? Quand on veut ſe détacher du centre, il ſembleroit que le meilleur moyen ſeroit de l'abandonner & de reſter chez ſoi. Nous avions cru que dans un moment où vos amis de la commune ont frappé la tête de l'Etat & jeté toutes ſes parties dans une diſſolution preſque complette, le mouvement que chacune de ces parties éparſes faiſoient pour ſe réunir entr'elles, ſe coaliſer & ſe conſtituer un nouveau centre, étoit la preuve la plus complette qu'elles n'avoient jamais ſongé à ſe ſéparer. Nous avions cru que les proſcrits qui ne parlent point du tout aux départemens de cette ſéparation, qui les excitent à rétablir l'unité du Corps repréſentatif & conſéquemment celle de la République, prouvoient de cette manière qu'on les avoit calomniés en les accuſant de fédéraliſme. Mais que peut-on dire, que peut-on croire, contre des preuves qui ſont dans le comité de ſalut public ? Oui, M. le chevalier, les proſcrits ſont des fédéraliſtes. Ils ſont bien pis encore, les *ſcélérats* ! car pour

parvenir à diviſer la France, (& nous les avons entendus nous-mêmes) ils ont l'*audace* de jurer partout l'unité & l'indiviſibilité de la République. Ils n'ont pas *même* un drapeau blanc, pas *même* une cocarde blanche ; ils arborent avec *effronterie* les trois couleurs. Ils applaudiſſent au triomphe des Nantais avec leſquels ils fraterniſent : il ſemble à les entendre que la France ne ſera jamais aſſez-tôt débarraſſée des brigands de la Vendée, & ce qui eſt bien plus criminel, ils ajoutent toujours, ET DES BRIGANDS DE LA MONTAGNE !... Oh oui, Monſieur le chevalier, nous le répétons avec vous : les proſcrits ſont des fédéraliſtes, des royaliſtes & des contre-révolutionnaires,

Troiſième chef d'accuſation. *Les proſcrits ont créé l'anarchie, pour pouvoir déclamer contr'elle & calomnier les amis de la liberté. L'anarchie eſt devenue le cri de ralliement des ennemis de la république.*

M. le rapporteur, prenez garde ; vous avouez par-là que l'*anarchie* EXISTE : vous vous engagez à nous prouver que Marat n'y eſt pour rien, ni ſes amis, ni vous ; je doute que vous puiſſiez vous en tirer... il ne falloit pas faire cet aveu là.

Buzot, dites-vous, a créé l'anarchie en déclamant contr'elle ! Mais, M. le chevalier, Buzot n'étoit pas à Paris quand les anarchiſtes de Septembre aſſaſſinoient dans les priſons. Ce

ne fut pas Buzot qui conseilla à Marat d'avilir la Convention avant même qu'elle fût formée ; ce ne fut pas lui qui dirigea la commune & les sections de Paris dans leur révolte continuelle contre les autorités supérieures. Ce ne fut pas lui qui envoya des prédicans de loi agraire & de massacres dans les départemens, sur la fin du mois d'Août.... L'anarchie existe ! Vous en convenez ; & Buzot cependant l'a trouvée existante à son entrée dans la Convention. Comment vous tirerez-vous de ce mauvais pas ? Oh, M. le chevalier ! heureusement pour vous que vos preuves sont dans le comité de salut public.

L'anarchie existe ! & ceux qui ont crié contre elle sont les ennemis de la République... nous n'entendons pas trop cela. Seroit-ce que l'anarchie doit être permanente en France ? Nous savons-bien que votre *sublime* Constitution le veut ainsi ; mais quand les proscrits, bonnes gens d'ailleurs, ont crié contre l'anarchie, vous n'aviez pas encore constitutionnellement décrété cette permanence. M. le rapporteur ! les Loix ne doivent point avoir d'effet rétroactif. Que quiconque criera désormais *à bas l'anarchie*, soit puni de mort comme traître, comme ennemi de la Montagne & de sa *sainte* Constitution : à la bonne heure ; mais grâce du moins pour le passé.

Quatriéme chef d'accuſation. *Les proſcrits ont jetté la diviſion dans l'Aſſemblée & dans la République, en luttant ſans ceſſe contre les Républicains ; en les calomniant ; en demandant la pourſuite des maſſacres de Septembre, la convocation des aſſemblées primaires, &c.*

Oh ! pour le coup, M. le rapporteur, vous avez raiſon, & le témoignage de Barrère ni même celui de Marat ne ſont plus néceſſaires ici. Oui, nous avons entendu nous-mêmes de nos propres oreilles ce *ſcélérat* de Buzot, dire qu'entre le crime & la vertu il n'y auroit jamais de traité. Quand vos amis s'applaudiſſoient des *glorieuſes* journées de Septembre, nous l'avons vu monter à la tribune, faire un dégoûtant tableau de ces *délicieuſes* ſcènes ; il ſembloit, ſuivant lui, que des milliers de cadavres entaſſés, que des lambeaux de chair humaine, que des fleuves de ſang n'étoient pas le fondement naturel d'une République naiſſante. Il nous peignoit ces Cannibales qui mêloient le ſang de leurs victimes dans leur vin pour s'en abreuver, qui dévoroient leurs cœurs encore palpitans, qui prenoient ces horribles repas aſſis ſur les cadavres qu'ils venoient de déchirer ; & il avoit l'audace de ſoutenir que ces hommes-là n'étoient pas des *Républicains* ! Il vouloit qu'on traitât ces *héros* de la Montagne comme des ſcélérats !.. Nous avons entendu ce

Grangeneuve, cet autre proscrit de la Gironde, désigner même Danton, Robespierre, Marat, Fabre-d'Eglantine & Camille-Desmoulins, comme les chefs de cette *glorieuse* expédition, & soutenir qu'ils n'avoient salarié tant de crimes, que pour règner par la terreur & relever sur des ruines le trône, au profit de leur complice M. le Duc d'Orléans. Le dirons-nous ? Il n'y a pas jusqu'à ce Garat, votre Ministre chéri, qui n'ait eu quelqu'idée de ce comité central des massacres, qui n'ait craint que la procédure instruite contre ses dignes associés, à l'instigation de cet autre *scélérat* de Gensonné, ne compromît les grands-hommes qui les avoient payés ; qui n'ait gémi de la rudesse des proscrits, qui vouloient mettre entr'eux, & Mrs. Marat & Danton, une barriére insurmontable, en leur faisant couper le coû, comme à des *assassins-royalistes* ! . . . Ainsi, nous en déposerons, M. le chevalier de St-Just; oui, ces coquins de proscrits ont calomnié les héros de Septembre ; ils n'ont jamais voulu leur faire la moindre politesse, & nous avons remarqué même qu'à leur rencontre un frissonnement d'horreur les saisissoit, à peu-près comme quand on voit un tigre la geule béante & teinte de sang, prêt à s'élancer sur sa proie.

Nous les avons encore entendus, ces *monsi-*

tres ! ſoutenir que le pillage étoit un crime, & demander le décret d'accuſation contre Marat, pour avoir provoqué celui du 25 Février. N'ont-ils pas été, même, juſqu'à prétendre que cette commune qui a volé plus de 30 millions à la nation depuis 8 mois, & qui a ſu avec cet argent accaparer les ſubſiſtances de la République; que ce Pache, qui ne peut pas rendre compte de plus de 80 millions; que ces fourniſſeurs, qui ont laiſſé manquer nos Volontaires de tout; que ce comité de ſalut public, qui dépenſe 350 millions par mois, étoient tout autant de brigands qui dilapidoient les tréſors de l'Etat? N'ont ils pas eu *l'audace* de vouloir faire juger les *honnêtes* montagnards qui avoient marché pour les aſſaſſiner dans la nuit du 10 Mars ? N'ont ils pas oſé dire que cette *belle* journée qui a vu triompher la Montagne, créer le tribunal révolutionnaire, y porter comme juges des aſſaſſins & des voleurs publics, propoſer de faire Danton miniſtre & Robeſpierre régulateur, nommer ces miſſionnaires montagnards, du *nombre deſquels* étoient M. le chevalier de St-Juſt, & qui ont ſi bien prêché partout l'anarchie, le meurtre & le pillage; n'ont-ils pas oſé dire que ce triomphe, ſoutenu des piſtolets des tribunes, étoit une conſpiration contre les Girondins & même contre la République!..

Oh

Oh ! oui, M. le rapporteur, ils ſont la cauſe des diviſions de l'Aſſemblée : car ils n'ont jamais voulu ſe réunir aux brigands, *pas même* ſous la condition de partager.

Et je vous le demande en effet, leur alloit-il bien de faire les difficiles ? puiſqu'ils étoient dans la caverne de Gil-Blas, que ne faiſoient-ils comme les autres ? Si Gil-Blas le ſermonneur s'étoit aviſé de troubler les *ſaintes* loix de la république des brigands qui l'avoient enrôlé, en leur prêchant l'auſtérité républicaine, la ſobriété, l'horreur du pillage & du meurtre, n'auroit-il pas mis la diviſion dans la cité ? Certes on l'auroit à bon droit décreté d'arreſtation, d'accuſation même, & le ſouverain maſſacreur auroit fait juſtice de ce provocateur de guerre civile.

Seulement, M. le rapporteur, nous ne vous pardonnons pas de dire que vous avez *gémi* des ſcènes de Septembre ; parce qu'enfin, comme vous le répétez ſi élégamment avec vos amis, c'etoit le peuple qui *exerçoit ſa juſtice*. Certes nous vous jurons bien que ſi M. Marat étoit tombé ſous la juſtice de la guillotine, ça ne nous auroit pas du tout fait mal au cœur. Mais enfin vous en avez *gémi* ; tout le monde *ſans exception*, du moins vous le dites, en a *gémi* comme vous ; & cependant les proſcrits ont *fait ſemblant* d'en

gémir, pour avoir occasion de calomnier *le peuple qui exerçoit sa justice* ! . . .

Ce sont d'étranges hommes que ces proscrits, qui *gémissent* ainsi *sérieusement* avec tout le monde, & qui en même temps *font semblant de gémir* ! Mais dites-nous un peu, M. le chevalier, puisque *le peuple*, c'est-à-dire *tout le monde*, a assassiné le 2 Septembre ; comment les proscrits ont pu persuader au peuple que c'étoit seulement 3 ou 4 cens coupe-jarrets salariés par le comité des massacres ? Comment ils ont pu diviser la république sur un événement auquel, suivant vous, la république entiére a pris part ? Comment les proscrits pouvoient avoir *la force* en main pour empêcher ces assassinats, quand *tout le monde* s'en mêloit ? Comment ce peut être un crime pour eux de ne s'être pas opposés à la volonté *souveraine* du peuple *qui exercoit sa justice* ? Cela n'est pas tout-à-fait clair pour nous. . . Il est vrai que vos preuves sont au comité de salut public.

Cinquiéme chef d'accusation. *Les proscrits ont donné des places à leurs parens.*

On avoit eu la malice de nous dire que les Montagnards avoient à peu près placé 9 à 10 mille de leurs créatures, & nous avions eu la simplicité de le croire. On nous avoit même assuré qu'ils avoient fait, des robins maréchaux de camp, des chanoines chefs

de brigades, des banqueroutiers directeurs des finances, des vendeurs d'orviétan commissaires des guerres, &c. &c. Et voyez la calomnie, M. le chevalier! On soutenoit encore que les Maratistes vendoient les places à des hommes, bien disposés à livrer la république, lorsque le moment de la vendre elle-même à Pitt & Cobourg seroit venu pour la Montagne. Graces vous soient rendues, M. le rapporteur! vous nous éclairez, & nous voyons avec horreur que ce sont ces enragés de proscrits qui ont tout accaparé. Il nous est *évident* aujourd'hui que ce sont eux qui ont fait lire à la tribune par le comité de salut public, *qui en a les preuves*, cette longue liste d'officiers Maratistes que vous avez décretée en bloc : que ce sont eux qui ont nommé Lacroix maréchal-de-camp, Gasparin colonel, Albitte capitaine, & le Moine-Poultier chef de brigade. Vous devez bien le savoir, vous qui gouvernez aujourd'hui; vous qui tenez dans vos mains les listes de tous les fonctionnaires de la république, & les recommandations qui les ont fait nommer. Il est vrai que vous ne nous donnez aucun fait; que vous ne désignez aucune place remplie par les Girondins : il est vrai que vous n'en avez même déplacé aucun depuis que vous régnez, tant le nombre en est grand, & tant

vous avez de tendreſſe pour eux ! Il eſt encore vrai que le beau-frère de Briſſot, dont vous parlez, étoit placé avant la révolution: mais ce petit anachroniſme n'eſt qu'une bagatelle ; & nous n'en devons pas moins croire, quoique vous n'en prouviez pas un ſeul mot, que les Girondins ſe ſont emparés de toutes les places ; parce qu'enfin les liſtes de ces places, ainſi que toutes vos autres preuves, ſont dans le comité de ſalut public.

Sixiéme chef d'accuſation. *Les proſcrits ont fait déclarer la guerre à l'Angleterre.*

Oh ! pour celui-ci, M. le rapporteur, nous vous le diſputons. Vous accuſez les proſcrits d'avoir voulu épargner la tête du Tyran: vous ſavez bien que les *hommes-d'état* ne ceſſoient de répéter, que ce ſupplice irriteroit les peuples contre nous, & que les deſpotes en prendroient prétexte pour nous attaquer. Vous ſavez bien que le *buveur de ſang* Danton beugloit à la tribune que la tête de Louis ſeroit le gant que la Nation françaiſe jetteroit aux tyrans. Vous ſavez bien que l'*élégant* Barrère ajoutoit : qu'une Nation libre ne devoit pas compter ſes adverſaires; que depuis long-tems tous les Rois s'étoient ligués contre nous, & que le ſupplice de Louis ne pouvoit plus nous donner d'ennemis. Vous ſavez bien enfin, qu'à la nou-

velle du décret de mort, notre ambaſſadeur fut chaſſé de la grande Bretagne, & que ce fut l'Angleterre, ou plutôt ceux qui provoquèrent le Peuple anglais, les Danton, les Barrère, les Saint-Juſt, &c. qui proclamèrent cette guerre. Ainſi donc, M. le ci-devant, & malgré toutes vos preuves du comité de ſalut public, trouvez bon que nous rayions cet article, comme une inculpation par trop bête pour qu'on y faſſe quelqu'attention. Au demeurant, ne vous fâchez pas; il en reſte toujours aſſez pour l'honneur de votre rapport.

Nous devons cependant, en paſſant, rectifier encore une autre erreur qui n'eſt pas moins importante. Nous avons vu les pièces nous-mêmes, & ſans nous vanter, nous ſavons lire. Vous dites que, le quatorze Janvier, Barbaroux requit un bataillon de ſe porter SUR la Convention nationale. Il ne faut qu'un léger changement pour rétablir la vérité de cette allégation; c'eſt que ce ne fût pas *ſur* la Convention que Barbaroux déſira voir le Bataillon de Marſeille ſe porter; mais bien *vers* la Convention, pour la garder, en occupant les poſtes qu'un décret rendu la veille lui accordoit. Vous voyez qu'en toutes choſes Monſieur le Chevalier, il ne s'agit que de s'entendre. Seulement, veuillez lire une autre fois avec plus d'attention, &

laiſſez ſur-tout les virgules à leur place, dans vos pièces du comité de ſalut public.

Septième chef d'accuſation. *Les proſcrits ſont les complices de Dumouriez.*

La preuve de M. de Saint-Juſt eſt ſans replique. Dumouriez a parlé contre l'anarchie ; les proſcrits ont parlé contre l'anarchie ; donc les proſcrits ſont les complices de Dumouriez. A la vérité, Dumouriez a demandé un Roi, & les proſcrits ont décrété la République. A la vérité, Dumouriez vouloit pour Roi un d'Orléans, & les proſcrits avoient voulu chaſſer tous les Bourbons. A la vérité, la Montagne, comme Dumouriez, carreſſoit Philippe & ſa race ; la Montagne faiſoit traîner des canons, pour, *ſuivant ſon éloquence ordinaire*, plaider efficacement la cauſe de Monſeigneur auprès des Girondins, & faire caſſer le décret d'expulſion que ceux-ci avoient porté. Mais enfin M. le rapporteur veut que les proſcrits ſoient, comme Dumouriez, de la faction d'Orléans ; ſes preuves ſont au comité de ſalut public.

Nous avions cru que Dumouriez n'avoit parlé le langage de l'ordre & des lois, que parce qu'il ſavoit que l'immenſe majorité de la Nation étoit fatiguée de l'anarchie : nous l'avions comparé à un filou qui revêt la livrée d'une maiſon, pour s'y introduire &

voler ; & il nous avoit paru que les honnêtes ſerviteurs ne devroient pas être regardés comme ſes complices, par cela ſeul qu'ils ſeroient habillés des mêmes couleurs. Mais le grand argument de M. le Chevalier nous ferme la bouche. Tout eſt prouvé dans le comité de ſalut public.

Huitième chef d'accuſation. *Les proſcrits ont agité le Peuple. Le domeſtique de Buzot, avec ſon cheval, a été trouvé à la place de la révolution dans un grouppe.*

Nous ne nous attendions pas à retrouver ici l'hiſtoire du cheval contre-révolutionnaire de Buzot. Il nous ſembloit qu'il avoit ſubi ſa peine, en paſſant au pouvoir de M.rs les municipaux de Paris. Comme dit la loi, *non bis in idem.* Qui auroit jamais cru qu'une des cauſes de la *ſainte* inſurrection du 31 Mai, c'étoit le cheval contre-révolutionnaire de Buzot ?

Si nous nous en ſouvenons bien cependant, cet animal, comme il fut prouvé dans le tems, étoit trop pacifique pour tremper dans aucune conſpiration. Il alloit *tout bonnement* prendre le verd le long des foſſés de Verſailles, & à-moins que M. le Chevalier n'ait la preuve que cette pauvre bête faiſoit auſſi, comme le Girondin du duc d'Yorck, une conſpiration *à elle toute ſeule*, il eſt difficile de comprendre qu'elle ait pu mériter d'avoir

une place dans le rapport de M. de Saint-Juſt, à côté des proſcrits. Ce fut même parce que ſes intentions ne parurent pas ſuſpectes, que le domeſtique qui la conduiſoit fut renvoyé, malgré la bonne envie qu'on avoit de le guillotiner, pour donner à ſon maître un petit avant-goût de cette *douce* cérémonie ; & papa Pache, nous a-t-on dit, n'a pas dédaigné de la prendre GRATIS à ſon ſervice. Or, chacun voit d'abord que papa Pache ne peut pas ſe ſervir d'un cheval contre-révolutionnaire.

Nous ne comprenons rien à tout cela ; il faut que M. le Chevalier de Saint-Juſt ait fait ſur cette grande conſpiration de nouvelles découvertes... Au reſte, & comme il le dit lui-même, les preuves ſont au comité de ſalut public. C'eſt tout comme quand Harpagon a donné ſa grande raiſon de, *ſans dot* ! chacun doit ſe taire après cela.

Neuvième chef d'accuſation. *Les proſcrits ont conduit les projets de révoltes contre la Convention dans les premiers mois de cette année.*

Mais a-t-on jamais vu une malice plus noire que celle de ces coquins de proſcrits ? ils payoient la multitude pour ſe faire jetter par elle des pierres & de la boue ! ils payoient des aſſaſſins pour ſe faire couper la tête ! Ils avoient tellement le deſir de diſſoudre la Convention pour mettre un Roi à ſa place ;

qu'ils vouloient commencer par ſe faire aſſommer les premiers!... Juſqu'où la rage des complots ne les portoit-elle pas ?... Nous gagerions tout au monde que ce ſera eux encore qui auront ſoufflé à Marat, au commencement de Septembre, de demander aux Pariſiens le Triumvirat pour lui & ſes deux amis Robeſpierre & Danton ; que ce ſera eux qui auront dicté à *l'Ami du Peuple* ſon n.° du 25 Février, dans lequel il ordonnoit le pillage qui eut lieu deux heures après ; que ce ſera eux qui auront donné des pouvoirs à Lazouski, le chef des brigands du 10 Mars, pour venir leur couper le coû dans la Convention ; que ce ſera eux qui auront complotté le 20 Mai à la Mairie, ſous la préſidence de papa Pache, pour ſe faire ſeptembriſer avec trente à quarante mille Français, & relever le trône ſur leurs cadavres ; que ce ſera eux qui auront inſpiré le comité des maſſacres de Septembre, & ordonné à Monſieur Danton de faire *élargir*, c'eſt-à-dire, aſſommer les créanciers de ſes amis & les propriétaires de l'agathe & des montres de M. Sergent ; que ce ſera eux enfin, qui, le 2 Juin même, auront ſonné le tocſin, tiré le canon d'allarme, enfoncé le chapeau d'Henriot ſur ſes yeux, tiré ſon ſâbre, & commandé par ſa bouche à ſes canonniers de faire feu ſur la Convention : nous jurerions que le même M. Hen-

riot les aura *trahis*, en ne les *tuant* pas ce jour-là, & en ſe contentant de les *arrêter*; car enfin il falloit qu'ils fuſſent *tués*, pour avoir occaſion de couronner *leur Roi*.... Oui, nous parîrions tout au monde que les proſcrits ont commis tous ces crimes-là; & certes nous ſerions bien ſûrs de gagner; car enfin nous dirions comme M. le rapporteur : Les preuves ſont au comité de ſalut public.

Dixième & dernier chef d'accuſation. *Un nouveau complot a été découvert; il s'agiſſoit de proclamer Roi le fils du tyran. Dillon étoit à la tête de cette entrepriſe, & le comité de ſalut public* PENSE *que ceux qui dirigeoient ce complot, ſont les proſcrits fugitifs.*

Ici les preuves manquent, & nous ne ſavons pas trop pourquoi; le comité de ſalut public ſe contente de *conjecturer*. Il *penſe* que les proſcrits fugitifs ſont les *Chefs :* les proſcrits abſens *lui paroiſſent* être les *Chefs* !... Certes, s'il eſt vrai que Dillon ait conçu un pareil deſſein, il ſeroit bien plus naturel *de penſer* que ſes complices ſont ces meſſieurs de la Montagne qui l'ont abſous, après avoir fait avec lui un excellent dîner. On ne voit pas trop quel rapport il y a entre Dillon & les proſcrits. L'un des dîneurs de M. Dillon, Camille-Desmoulins, ne vient-il pas même, tout-à-l'heure encore, d'annoncer

qu'il connoît à fond ſon patron, & que quoiqu'il ne ſoit ni révolutionnaire, ni républicain, le conventicule ne pouvoit pas trop ſe hâter de lui confier toutes les forces de nos armées, comme au ſeul homme capable de rétablir les mauvaiſes affaires du comité de ſalut public ? N'importe, ce n'eſt ni Camille-Deſmoulins, ni la Montagne, qui connoît M. Dillon; M. le Chevalier *a penſé*, M. le Chevalier *a conjecturé* que c'étoient les proſcrits ; & quand Marat voudra, il n'y aura plus le moindre doute. Marat ne l'aura pas imprimé trois ou quatre fois, que le ſouverain des tribunes en ſera convaincu, & les preuves en ſeront alors dans le comité de ſalut public.

MM. du comité de ſalut public, vous voilà chargés d'une grande tâche ! Que de preuves vous avez à produire ! Prenez bien garde, *en les faiſant*, de n'y rien épargner. Conſultez, croyez-nous, *l'honnête* Bazire & le capucin Chabot. Le premier vous apprendra à mettre la ſignature de Briſſot au bas d'une lettre : le ſecond vous dira comment, entre les verres & les pintes, on peut *interpréter* l'itinéraire d'Achille Viard, & en faire ſortir une dénonciation *très-concluante* contre Rolland. M. l'ex-capucin pourra même vous dire au beſoin, comment on met à la poſte ſix

mille francs dans une lettre, pour les faire parvenir au nom de le Brun à un ami commun ; & comment on empêche que la lettre n'arrive à ſon adreſſe. Ce ſont de grands hommes en général que MM. de la ſurveillance ! Ils en doivent ſavoir plus que vous. Car enfin, à ſcélérateſſe égale, ils ſont plus routinés dans le métier ; & c'eſt quelque choſe que l'expérience !

Vous pouvez vous adreſſer auſſi, MM. du comité, au conſeil des maſſacres du 20 mai, tenu chez le *vertueux* Pache. Vous y apprendrez comment on peut s'arranger pour aſſaſſiner les Girondins, & les faire paſſer enſuite pour émigrés: comment on peut fabriquer des correſpondances entre les proſcrits, Pitt, Brunſwick & les brigands de la Vendée. Peut-être même les trouverez-vous toutes faites ces correſpondances ; & c'eſt un avantage que vous ne devez pas négliger ; car, après tout, nous ſommes ſûrs qu'elles ſeroient *travaillées* de main de maître.

Mais quel eſt notre étonnement ! Eſt-il poſſible? Aurions-nous pu jamais le croire? Quo donc, M. le Chevalier ! n'auriez-vous fait une ſi grande dépenſe d'eſprit que pour n'en tirer aucun parti ? Il y a par-tout *des preuves*, & le moindre de tous ces crimes, *parfaitement* PROUVÉS, doit procurer aux proſ-

crits quelques minutes de *conférence* avec la guillotine ; & voilà que tout d'un-coup vous ne voyez plus dans tout cela que des *opinions* ; ce ne ſont plus que des *combats de tribune* avec MM. Robeſpierre & Marat ! Les proſcrits ſont *tout bonnement coupables d'avoir fui* !... Le conventicule les a mis en arreſtation le 2 *Juin*, parce que, vers *la fin du méme mois*, ils ſont allés ſe plaindre du conventicule aux départemens ! Comme l'agneau de la fable, c'eſt au-deſſous du courant qu'ils ont bu ! c'eſt avant d'être nés qu'ils ont mal parlé de ces Meſſieurs ! Le 3 *Juin*, ils ont eu l'audace de trouver leur arreſtation oppreſſive : & c'eſt pour cela même qu'ils ont été arrêtés *la veille* !... Quelle force de logique ! Oh ! M. le ci-devant, en effet, vous n'aviez que faire de preuves : quand on raiſonne auſſi *gentiment* que vous, a-t-on beſoin du témoignage d'autrui ?

Les proſcrits ont eu la *ſcélérateſſe* de ſe ſouſtraire à vos aſſaſſins ! Avant de ſe laiſſer manger par vos cannibales, ils ont voulu ſavoir pourquoi ! Les *douces* politeſſes de M. Henriot qui vouloit leur parler avec *du canon*, leur ont fait peur ! Ils ont prétendu que ce M. Henriot, l'un des héros de ſeptembre, l'homme de la Montagne par excellence, avoit empriſonné la Convention, qu'il l'avoit diſ-

ſoute, après avoir menacé de la ſâbrer ! Pour s'aſſûrer de ce fait, les départemens veulent, à toute force, aller ſur la place du Carouſel le demander à M. Henriot lui-même !... Quelle inſolence !... Comme ſi Noſſeigneurs avoient des comptes à rendre !... Comme s'il n'étoit pas juſte qu'on ſervît à ces MM. tout au moins un proſcrit à chacun de leurs repas ! Comme ſi cette *vile* canaille ne devoit pas répondre avec politeſſe :

. . . . . Vous nous faites, Seigneurs,
En nous croquant beaucoup d'honneurs !

Y a t-il ſupplice au monde qui puiſſe punir cette *audace* de vouloir raiſonner avant d'être mangés ?

Courage, M. de St-Juſt ! encore quelques momens ; vous, vos amis du ſalut public, votre Marat, ſur-tout, vous aurez bientôt la joie de revoir ces maudits *traîtres*, qui ont eu la *perfidie* d'échapper à leurs gardes & de ne pas aimer les *careſſes* de M. Henriot. Ils iront diſcuter eux-mêmes votre *joli* rapport, & faire à votre décret quelques amendemens, dont vous ſerez ſatisfaits. Courage ! nous vous promettons que cela ne tardera pas....

Oui, vils ſcélérats ! le moment des vengeances approche. La Toute-puiſſance nationale vous environne ; la hache eſt prête ;

tremblez ! Les preuves de vos crimes ne ſont point de vains chiffons qu'on promettra ſans les produire ; ces preuves ſont écrites déjà dans la mémoire de tous les Français ; & vos têtes coupables ne peuvent plus ſe dérober à la juſtice du Peuple qui s'avance & qui déjà s'appeſantit ſur vous.

De Caen, le 13 Juillet 1793 ;
l'an 2e. de la République Françaiſe ;
une & indiviſible.

681